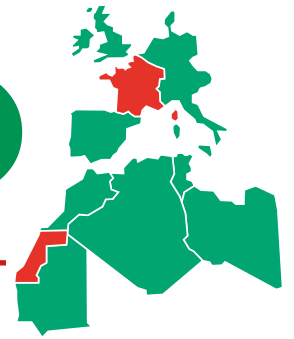


Sahara Info

ASSOCIATION DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE

Octobre / Décembre 2024 - Numéro 196 - 25 € annuel - N° ISSN : 0150-262X



La Cour de Justice de l'Union Européenne : victoire pour le Front Polisario

Ce numéro 196 dernier numéro de l'année 2024 nous permet de partager la joie de cette victoire du peuple sahraoui et du Front Polisario ! En effet, la Grande Chambre de la Cour de Justice de l'Union européenne, dans un arrêt du 4 octobre 2024, dans la continuité de ses précédents arrêts, proclame le droit des Sahraouis à disposer de leurs ressources naturelles : elle rejette les pourvois du Conseil et de la Commission européenne, elle appelle au respect du consentement du peuple sahraoui dans son ensemble et indique la capacité juridique du Front Polisario à plaider devant les tribunaux de l'Union européenne.

C'est une victoire du droit, un manifeste de l'indépendance de la justice européenne, qui ne se soumet à aucune pression, qui proclame le droit s'imposant sur les rapports de force, sur les soi-disant intérêts européens si bien en cour au Maroc et sur les mensonges d'une occupation ancienne de près de 50 ans.

C'est, pour tous ceux qui soutiennent la lutte de libération du peuple sahraoui, une victoire de la responsabilité et de l'intelligence. Celle du peuple sahraoui et de ses dirigeants, celle de leur avocat, Maître Gilles Devers, qui ont su avec volonté et patience faire reconnaître à la justice européenne, le bien-fondé de ces droits. C'est une nouvelle étape, après celles de la Cour de la Haye, de l'Assemblée générale puis du Conseil de sécurité de l'ONU, après l'entrée de la RASD dans l'Union Africaine.

C'est l'exemple de la pertinence du droit et de l'exigence de son respect dans un monde où les effets des rapports de force sont préférés au respect des règles qui organisent la Communauté internationale.

En question : le respect par tous les Etats membres de l'Union européenne de l'esprit et de la lettre de cet arrêt de justice. En question : la fin du pillage organisé des ressources du Sahara occidental occupé par le Maroc, par les entreprises privées, qui y sont implantées.

Aussi le courrier adressé le 30 juillet au roi du Maroc, Mohamed VI, par le Président de la République, Emmanuel Macron où il prétend que : « *le présent et l'avenir du Sahara occidental s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté marocaine* » ne fait plus le poids et sa visite d'Etat en cette fin d'octobre est d'abord un voyage d'affaires qui cède, comme Trump et Sanchez, aux pressions du royaume.

De son côté le pouvoir marocain obsédé par son occupation du Sahara occidental s'est beaucoup trop rapproché d'Israël, proximité mal acceptée par le peuple marocain, régulièrement dans la rue. La prise de conscience du droit du peuple sahraoui à posséder son Etat au même titre que le peuple palestinien va-t-elle enfin être comprise au Maroc ? Au Sahara occupé, l'espoir renaît, les responsables

d'associations sahraouies osent se montrer et affirmer leur volonté de plus de coordination et d'action !

En France, le courrier du Président de la République à Mohamed VI a surpris et réveillé nombre d'observateurs et acteurs politiques, souvent tentés par l'oubli. L'arrêt de la Cour de Justice européenne va-t-il davantage les réveiller et les convaincre ?

Par exemple, à l'Assemblée, la création du nouveau groupe d'Etude Sahara occidental est indispensable comme les initiatives à prendre en France et en Europe en faveur du respect des décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne.

L'association des Amis de la RASD, en coordination avec le Front Polisario et les nombreux Sahraouis, présents en France, va résolument s'y employer et interpellier institutions, associations, acteurs politiques pour que leurs déclarations si nombreuses en faveur du respect du droit, se mettent au service de l'autodétermination et de l'indépendance du peuple sahraoui.

Régine Villemont - 25 octobre 2024



L'arrêt de la Cour de Justice de l'UE, en comprendre tout l'enjeu

Claude Mangin, représentant l'AARASD à l'occasion d'une session de préparation de la prochaine Conférence européenne de solidarité (EUCO-CO), y a retrouvé Oubi Bouchraya, chargé du dossier Cour de Justice au sein du Front Polisario. Voilà ses premières réactions.

Cet arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne est vraiment une victoire historique pour le peuple sahraoui. Excusez-moi de le dire à nouveau, mais c'est vrai qu'on le dit tous, c'est tellement important ! La justice européenne nous a donné raison, en dépit de nos moyens modestes, face à **une machine puissante**, celle de la Commission européenne, un Etat dans l'Etat, face au Conseil européen soutenu par sept Etats puissants de l'Union européenne, face au syndicat marocain représentant les intérêts de l'agriculture marocaine, sans oublier la Chambre des pêches maritimes. Face à cette puissante machine riche en ressources et en experts, **la justice européenne nous a donné raison** et a confirmé les arrêts du tribunal de l'Union européenne, rendus le 29 septembre 2021.

Aujourd'hui le Maroc se trouve privé d'une importante partie des sources de financement de son occupation militaire et dans l'avenir ne pourra disposer de financements pour maintenir et mieux organiser le pillage de nos ressources.

Ce qu'il faut aussi souligner, c'est l'impact de ces décisions de justice. Il est d'abord d'ordre légal **puisqu'elles consolident le statut de territoire non-autonome du Sahara occidental et confirment qu'il s'agit bien d'un conflit de décolonisation**. Décisions qui constituent la jurisprudence européenne.

Pour mémoire, comme l'affirme la Cour, le Sahara occidental et le Maroc sont des territoires distincts et séparés, sur lesquels le Maroc n'exerce aucune souveraineté. Par ailleurs

c'est seulement le recours au droit à l'autodétermination qui permettra de sortir de ce conflit colonial. Enfin cet arrêt indique clairement que le Front Polisario est le Représentant unique du peuple sahraoui, qu'il dispose de la personnalité juridique lui permettant de saisir la justice européenne, pour défendre les intérêts du peuple sahraoui et de son territoire. Aussi tous les débats qui ont cours sur la question de la recevabilité du Front Polisario sont clos avec cet accès direct à la justice européenne.

Mais surtout ce que cet arrêt éclaire c'est bien **la question du consentement** du peuplement ancien du Sahara occidental, avant tout peuplement de type colonial, comme la première condition à tout accord à passer sur les ressources naturelles. **C'est pour nous l'essentiel et ne manque pas de nous fournir tous les moyens pour poursuivre notre lutte de libération** contre une occupation de près de 50 ans.

Au niveau économique et financier, cet arrêt est grave pour le Maroc. Ce dernier sera ainsi privé d'une partie des ressources de la colonisation de notre pays. Les produits agricoles issus de notre territoire représentent autour de 600 millions d'euros et l'essentiel de l'accord de pêche avec l'Union européenne, correspond à des côtes qui appartiennent pour 93 % d'entre elles aux côtes du Sahara occidental. Aussi n'est-il pas de l'intérêt des pêcheurs européens de s'asseoir autour d'une table avec le Front Polisario ? **Nous sommes disponibles pour toute renégociation des accords !**

Si les entreprises européennes ne jouent plus le jeu marocain de la colonisation, plus rien ne pourra légitimer la présence marocaine au Sahara occidental !

Au niveau politique, les juges viennent d'envoyer un message très clair à l'Union européenne et à deux pays directement concernés, la France et l'Espagne. **Il ne peut plus être question de souveraineté marocaine sur ce territoire**, et c'est une déci-



sion d'une Cour de grande envergure, réputée pour ses travaux et sa stricte indépendance. Les Etats européens, embarqués depuis 1976 en soutien aux ambitions expansionnistes marocaines, doivent appliquer le droit rappelé par leur Cour de Justice et renoncer aussi à cette proposition marocaine d'autonomie, simplement inventée pour empêcher le vote régulier de l'autodétermination.

C'est aussi un message adressé à tous ces Etats, proches du pouvoir marocain, qui ont installé au Sahara occidental occupé de soi-disant consulats, preuves de la souveraineté marocaine. Cette fable est également terminée, plus de consulats et une souveraineté qui n'existe pas.

Cette décision dépasse par son ampleur le sujet du Sahara occidental, elle réinstalle l'importance du droit et de la justice avec des juges indépendants. **N'est-ce pas un message d'espoir pour tous les peuples en mal de justice ?**

Mais cette très bonne décision doit pouvoir s'appliquer sur le terrain ! Ce tournant historique doit être entendu et compris par Bruxelles et New York, doit être entendu et compris par le Conseil de sécurité qui ne peut plus se satisfaire de toujours répéter les mêmes résolutions, mais doit exercer de réelles pressions sur le Maroc pour qu'enfin le droit depuis si longtemps affirmé s'applique et permette au peuple sahraoui de voter.

**SEM Oubi Bouchraya - Vittoria
12 octobre 2024**

La décision de l'Unité prise par la djemaa le 12 octobre 1975

La Ligue des Femmes Sahraouies de France a commémoré l'Unité Nationale Sahraouie ce samedi 19 octobre 2024 à Limay

Chaque année, dans les campements de réfugiés en Algérie, dans les communautés sahraouies d'Espagne ou de France, cette proclamation de l'Unité est commémorée, elle l'est aussi avec discrétion au Sahara occupé. Cette année l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne en se prononçant clairement sur le nécessaire consentement du peuple sahraoui via le Front Polisario, son unique représentant, a mis encore plus en valeur le prix de cette unité qui existe depuis près de 50 ans et qui permet aujourd'hui au peuple sahraoui de prétendre très concrètement à l'indépendance. À Limay le 19 octobre où la fête était organisée par la Ligue des femmes sahraouies, à elles de nous raconter la fête !



À Limay, jeunes et adultes fêtent avec éclat le jour de l'Unité Nationale du 12 octobre.

Enfin les femmes ont dansé, chanté, préparé le repas et le thé. La Ligue a su impliquer les jeunes de manière constante afin de les sensibiliser à la connaissance de notre histoire, car ils sont les futurs ambassadeurs de la cause sahraouie.

Notre Ligue compte plus d'une centaine de femmes de la région parisienne, pour la plupart présentes ce jour de l'Union nationale. Elles étaient, dans un premier temps, vêtues de malfha blanches et noires pour le défilé musical et **ont repris à cette occasion les gestes et coutumes de nos aînées dans le désert, avec les ustensiles du thé traditionnel, ceux du lait fermenté et des dattes, etc.).**

Après le défilé, toutes étaient habillées en malfha blanches drapées du drapeau et du logo de la ligue, pour manifester leur unité et leur accord autour du thème de la journée de l'Unité du peuple sahraoui scellée le 12 octobre 1975 par les membres de la djemaa.

C'était une belle cérémonie, qui on l'espère aura bientôt lieu dans un Sahara Occidental libre et indépendant.

Aziza Hammeida



La communauté sahraouie de Loire Atlantique manifeste à Nantes le 12 octobre pour la fête de l'Unité.

Une journée commémorative sous le signe de l'unité nationale, qui mêlait trois générations. Un jour important pour la communauté sahraouie qui a permis de rappeler au monde que les Sahraouis sont soudés et mobilisés pour continuer leur lutte, peu importe où ils se trouvent.

La Ligue des Femmes Sahraouies de France est une association loi 1901, qui a été créée en novembre 2020, sa présidente est Ayina SALAMI JAMAE. Son bureau exécutif est composé de femmes et de mères de familles impliquées dans le militantisme en France. La Ligue des Femmes a redonné un nouvel élan à la présence sahraouie en France, tous les âges y sont représentés.

Les plus jeunes, comme nous avons pu le voir lors de l'hymne national sahraoui, sont des enfants âgés de 4 et 5 ans. Nous nous organisons par tranches d'âge : les plus jeunes, les enfants d'école primaire et les adolescents.

Ils avaient pour mission les chants, les pièces de théâtre, et les quizz sur la culture sahraouie.

La jeunesse sahraouie se retrouve à Bilbao



À Limay ou à Nantes, c'est plutôt les associations féminines qui portent haut la volonté d'indépendance et transmettent à leurs enfants identité et espoir pour l'avenir. À Bilbao, ce sont les jeunes qui ont organisé le 3^e Forum international de la jeunesse et poursuivent l'élan de leurs parents pour imposer l'application du droit international. Les photos qu'ils nous ont transmises sont riches d'enseignement.

Deux militants sahraouis installés en France, Ahmedna et Ali, impliqués dans l'organisation de ce forum, ont sollicité notre appui et ont surtout souhaité que leurs travaux trouvent un écho dans notre journal. C'est un honneur pour nous de donner la parole à ces jeunes militants. Réunis à Bilbao, avec autour d'eux des jeunes européens et africains, ils ont travaillé, échangé, construit des perspectives : « ce forum sera un espace clé pour élever la voix contre une occupation qui dure depuis des décennies, il donne un rôle central à la jeunesse dans la lutte pour la libération du Sahara occidental » Les photos témoignent de cette volonté, elles mêlent jeunes hommes et jeunes femmes, dans un mélange sympathique et joyeux. On les retrouve autour de tables de travail, au micro pour rendre compte : « cet événement est plus qu'un forum, c'est un appel à l'action, pour toutes celles et ceux qui recherchent la justice et la liberté ».

Au cours de ces trois jours, ils ont tenu plusieurs ateliers ou panels, comme **la jeunesse sahraouie entre l'exil et l'espoir, ou le rôle des jeunes femmes dans la résolution des conflits et encore Voix réduites au silence, le récit du Sahara occidental et le blocus médiatique...**

Les conclusions de ces ateliers sont à regarder de près. Elles revendiquent d'abord la **forte identité** de cette jeunesse, pourtant dispersée par l'exil et l'occupation, **l'unité est revendiquée** quel que soit le lieu de leur résidence, campements en Algérie, diaspora en Europe ou en Afrique, Sahara occupé, comme une force pour répondre aux défis qu'ils se sont donnés. **Défi de la formation, défi de la connaissance de leur histoire, défi de l'utilisation des moyens numériques** pour briser la séparation et s'adresser au plus grand nombre, défi du **travail toutes générations confondues**. Et pourquoi pas une plate-forme renouvelant la communication, et pourquoi pas une commission diplomatique internationale ?

Ces grands projets, qui exigent ambition et sérieux pour les faire exister dans la durée, n'interdisent pas un effort de lucidité. Questions sur la reprise de la guerre, questions sur le travail qui manque dans les campements, sur des études qui peuvent être vaines, sur l'émigration considérée par beaucoup comme la seule solution, questions sur l'augmentation de la consommation de drogue...

Ces jeunes réunis sont conscients du fossé qui les sépare de la génération précédente qui a construit le Front Polisario, qui a fait la guerre, et sont à la recherche des solutions pour : « favoriser la compréhension mutuelle afin de construire un front uni et renforcer la cohésion de notre société ».

L'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne, qui venait juste d'être rendu public, a traversé tous les panels, tant il est important, et a alimenté discussions et projets comme : « la nécessité d'une stratégie diplomatique coordonnée et solide pour tirer parti de cette victoire juridique ».

La lutte des Sahraouis et du Front Polisario pour leur indépendance peut nous sembler sans fin, sans issue tant l'occupation marocaine semble si sûre d'elle et puissante. Aussi ce forum, comme les photos de ces jeunes Sahraouis **qui poursuivent et renouvellent leur lutte de libération, toujours de manière pacifique et en s'appuyant sur le droit, est-il réjouissant !**

Les participants à la Conférence se retrouvent joyeusement pour une photo souvenir.



Le parrainage des prisonniers sahraouis dans les prisons marocaines

Il y a un an, après avoir réuni par zoom les marraines et parrains fidèles, nous étions persuadées de l'importance de renouveler une équipe « Parrainage ». Avec la Ligue de Prisonniers Politiques Sahraouis, simplifier la démarche a été notre première action pour convaincre davantage de militants et faire les liens avec les familles qui sont les seules à avoir le « droit de visite », droit si maltraité pourtant.

Depuis 6 mois, une vingtaine de courriers mensuels proviennent d'équipes de l'ACAT et de marraines, parrains militants. Nous envoyons des nouvelles de la santé des filleuls dès que nous en avons, ce qui humanise les liens faute de réponse des prisonniers.

En ces mois de préparation de la Marche pour la libération des prisonniers, nous avons besoin de l'engagement de toutes et tous !

Chantal, Christine et Françoise



38 sahraouis injustement dans les prisons marocaines

Révoltés par ces injustices, voilà une action facile pour défendre sans relâche les droits des prisonniers innocents mais condamnés à + de 20 ans, toujours violentés, torturés.

Règle Mandela

Les détenus doivent être autorisés, sous la surveillance nécessaire, à communiquer avec leur famille et leurs amis à intervalles réguliers par correspondance écrite ou autre et en recevant des visites.

Pourquoi leur écrire?

pas de réponse reçue mais très UTILE

- Pour montrer aux autorités pénitentiaires qu'ils ne sont pas oubliés
- Pour que les familles leur fassent part des courriers
- Pour faire vivre les droits des prisonniers



Comment demander un filleul ?

MAIL à : parrainageppsahraouis@gmail.com

Très vite, vous recevrez le nom du prisonnier et toutes les informations nécessaires pour la traduction pour que vivent les liens avec les familles grâce à la Ligue de Protection des Prisonniers Sahraouis dans les territoires occupés.

Vous écrivez UNE lettre, vous nous en adressez une copie, et nous nous occupons de la traduction et du suivi. Vous écrivez au CICR pour le mettre devant ses responsabilités.

DEUX courriers mensuels si possible et vous rentrez dans la chaîne.

Pour info complémentaire : ecripourlesliberer.com

Une grande proximité avec les prisonniers politiques sahraouis et leur association



Portrait d'Abdeljalil Laroussi dessiné par Camille.

Le renouvellement et suivi du parrainage des prisonniers qu'il vienne de nos adhérents ou des adhérents de l'ACAT ainsi que les courriers envoyés au CICR (la Croix-Rouge à Genève) nous permet une proximité d'action avec la Ligue des Prisonniers, pour leur défense et leur protection. Contacts avec les familles que nous avons aidées financièrement cette année, aide modeste mais de dimension symbolique, **notre proximité avec les prisonniers étant aussi une proximité avec leurs familles.**

Cette proximité nous a permis pour la première fois, un courrier commun adressé au Président de la République, Emmanuel Macron. Alertés sur la situation de santé du prisonnier Abdeljalil Laroussi, en prison à Tefilet, par sa femme très inquiète, d'autant plus qu'il venait de démarrer une grève de la faim pour être enfin soigné, il nous a semblé opportun d'alerter le Président de la République, à la veille de son départ pour Rabat. En voilà des extraits : « Pour notre association comme pour la LPPS, votre position désormais si favorable au Maroc, ne peut être comprise. Comment en effet céder aux pressions marocaines, au prix de reniements sur le respect du droit international, en particulier celui de la décolonisation et sur le respect des droits humains./.. Nous ne pouvons qu'espérer que votre visite permettra de plaider auprès du Palais Royal, la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis, emprisonnés pour avoir usé d'une liberté d'expression que vous chérissez tant ».

Une visite d'Etat qui bafoue le droit international et reste sourde à l'Arrêt de la CJUE

La France et le Maroc se sont réconciliés ! Et comme ça traîne depuis 2021, le voyage d'Etat du Président Macron au Maroc a pris des proportions pharaoniques faisant suite à un courrier complaisant envoyé le 30 juillet à Mohamed VI, qui approuve clairement le principe de la souveraineté marocaine au Sahara occidental.



Ce courrier adressé à Mohamed VI a surpris par sa clarté, émanant d'une initiative solitaire d'un Président affaibli et isolé, mais résultat de contacts soutenus par plusieurs Ministres au cours de l'année 2024 avec des responsables marocains dans les domaines politiques et économiques. Oubliée la surveillance Pegasus de 2022 et des services marocains qui espionnaient tous ceux qui pouvaient gêner le roi, du Président Macron à notre amie Claude Mangin. Oublié le refus d'aide française pour venir épauler les secours marocains au moment du tremblement de terre en 2023. La concurrence espagnole et américaine déjà soumise aux exigences marocaines, imposait de redevenir sérieux question business et de défendre à n'importe quel prix les intérêts français dans le royaume et maintenant au Sahara occidental.

● L'importance de la délégation accompagnant le Président de la République témoigne de la place que sait entretenir le Maroc au sein de nombreuses « personnalités » du « Tout Paris ». Les habitués, Jack Lang par exemple, interdisant un concert d'Aziza Brahim à l'IMA, Tahar Ben Jelloun, écrivain franco-marocain porteur de la parole royale sans complexe, Jamel

À la fête de l'humanité, au stand des Jeunes communistes (MJCF) son président Henri Chassagne, le Représentant du Front Polisario, Mohamed Ali Zerouali et une responsable AARASD, animent une conférence.



Debbouze si connu et fêté au Maroc et bien sûr Rachida Dati, Hubert Védrine, Bernard Henri Lévy qui ont table ouverte au Palais royal.

● Plus important sans doute, les Ministres concernés et les PDG d'entreprises prêts à signer d'importants contrats et des entreprises plus modestes dont certaines intéressées par les opportunités du Sahara occidental. Sans oublier les artistes, les écrivains, les parlementaires. Est-ce que la Présidence française a eu besoin de cette délégation pour impressionner un partenaire longtemps boudeur ? **Non il a suffi de « faire plaisir » en reconnaissant la « marocanité » du Sahara...**

● Avant le départ de la délégation française au Maroc, la lettre du Président Macron avait déjà suscité de nombreuses réactions. Celle des partis politiques comme le PCF, le PS et EELV. Dans un communiqué de presse Marine Tondelier réagit à la fois au courrier et à la visite d'Etat : « c'est une erreur historique prise par un homme seul, à la tête d'un Etat sans majorité ». Le parti socialiste quant à lui rappelle : « son engagement en faveur d'une politique étrangère respectueuse du droit international, des droits humains et de la libre détermination des peuples ». Sénateurs et députés communistes ont également réagi, et c'est surtout **Jean-Paul Lecoq, président du groupe d'étude Sahara occidental à l'Assemblée nationale qui a écrit au Président de la République.** Il en a reçu réponse avant son départ

pour le Maroc, dans un courrier paradoxal. Il se réclame des résolutions du Conseil de sécurité, défend la solution de l'autonomie comme seule solution au conflit du Sahara occidental et en même temps encourage les parties « à se réunir en vue d'un règlement politique souhaitable et atteignable ».

Comment prétendre à une telle perspective en ne soutenant que le Maroc ? Les associations réagissent également, le MRAP, la LDH, le Mouvement de la paix toutes en faveur du droit des Sahraouis à l'autodétermination. Mais l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne change la donne. Il a fait l'effet d'une bombe auprès de la Commission et du Conseil de l'Union européenne, alors que le Président Macron au Maroc, face à la communauté française présente, prétend que cet arrêt sera facilement contourné !

● Ilyes Ramdani dans un article sur Médiapart donne la parole à l'universitaire Moshen-Finan : « Macron fait un coup qui fait plaisir aux Marocains, mais qui ne voit pas au-delà. Une fois qu'on a distribué de la souveraineté en contournant le droit, comment écrit-on les relations internationales ? La position française ne règle rien et ne fait pas avancer le conflit. Mais le Maroc avait besoin d'une posture de la France. Il ne lui en fallait pas plus ». Plus loin Fouad Abdelmoumri, Président de Transparency Maroc, ajoute : « la France s'enferme dans une position de VRP, plus intéressée à glaner des marchés qu'à avoir une discussion responsable avec le Maroc ».

Nouvelles des solidarités françaises

Elles existent, témoignent des convictions anciennes et renouvelées en différents points de l'hexagone.

La Marche pour la liberté des prisonniers politique sahraouis qui se développera de mars à juin 2025 leur donnera plus d'ampleur et de diversité et permettra, nous l'espérons, une meilleure visibilité médiatique !

Plusieurs réunions en format numérique nous permettent d'avancer dans la préparation de la Marche.

Son principe, organiser dans les villes étapes choisies (Ivry, Tours, Bressuire, Poitiers, Bordeaux, Uzeste, Toulouse, Perpignan et les villes espagnoles à la suite) marches, découverte, conférences, concerts ateliers pour les adultes et les enfants, tournois sportifs en y invitant à la fois les militants et sympathisants locaux et toutes celles et ceux qui ne se trouvent pas sur le parcours mais voudront faire un bout de chemin avec Claude et les amis de la Communauté sahraouie.

Vous recevrez très vite des informations spécifiques vous permettant inscription et participation.

L'organisation de missions dans les campements caractérise aussi nos traditions solidaires. Ainsi en novembre, deux missions sont prêtes à partir. Celle de l'APF (association pour le français) qui organise un deuxième forum et poursuit l'enseignement du français avec l'ASPECF et le soutien de plusieurs institutions (ambassade de France en Algérie et département de Meurthe et Moselle).

Celle de l'association ERM-Pays de la Loire qui part en mission un mois pour former le personnel infirmier. En même temps que le départ de cette



Devant le bâtiment de l'ONU, les pétitionnaires auprès de la 4^e commission, photo souvenir.

mission, une ambulance financée par le Secours populaire de Loire Atlantique et chargée de médicaments pris en charge par la Ville d'Ivry/Seine, témoignent d'une solidarité répondant strictement aux besoins des réfugiés et d'une magnifique coordination entre plusieurs acteurs de la solidarité humanitaire et politique.

Ces deux missions seront aussi attentives aux dégâts provoqués par les inondations à Dakhla et reviendront sans doute avec des demandes précises.

La mission de février 2025 se prépare déjà associant l'AARASD nationale et le Comité AARASD 94, nous l'espérons autant réussie que les missions précédentes avec une actualité du sujet bien renouvelée.

Des nouvelles encore de la Sarthe et de la Seine Maritime... Au Mans le Comité AARASD 72 prépare en novembre avec l'Association solidaire avec la Palestine, une conférence de Maître Gilles Devers et d'Oubi Bouchraya. C'est une première im-

portante témoignant de la proximité juridique des luttes de libération sahraouie et palestinienne.

Au Havre, l'association « Un camion-citerne » nous a transmis son dernier journal de l'été ainsi que le courrier de la maire de la commune d'Ecraiville, important soutien local au peuple sahraoui, qui s'adresse au Président Macron et s'étonne de sa position en faveur de la souveraineté marocaine au Sahara occidental.

Et comme chaque année... depuis 1980, l'accueil des enfants sahraouis est à la source de nombreuses mobilisations. La plateforme solidarité qui coordonne leur arrivée proposera bientôt sa réunion bilan 2024. À Ivry, le Comité AARASD 94, a tenu en octobre, son Assemblée générale, en présence du Représentant du Front Polisario et la préparation des accueils 2025.

QUELS SONT LES DROITS DES PEUPLES ?

Conférence - débat

organisée par l'AARASD72 et l'AFPS72

Vendredi 22 novembre à 20h

Salle municipale Claircigny - 7 rue de Claircigny - Le Mans



Intervenants :

- Maître Gilles Devers, avocat, spécialisé en droit international, ardent défenseur des droits des peuples.
- Oubi Bouchraya, diplomate, représentant du Front Polisario en Suisse et auprès de l'ONU et organisations internationales à Genève.

Tomates cerises et melons, attention aux étiquettes

Suite à la plainte de la Confédération paysanne, la Cour de Justice de l'Union européenne, impose aux grands distributeurs franco-marocains un étiquetage respectueux de la provenance de ces deux produits, le Sahara occidental.

Le site norvégien « Western Sahara Resource Watch » et la prochaine conférence EUCOCO qui se tient en décembre à Lisbonne vont coordonner ensemble la suite à donner avec le mot d'ordre : **Surveillance des étiquettes !**

À la Fête de l'Humanité



Ce week-end de septembre, plusieurs stands ont affiché leur intérêt et engagement en faveur du peuple sahraoui. Avec la MJCF pour une conférence avec M. le Député Tjibaou, avec les stands sahraouis et celui de la ville d'Ivry-sur-Seine. Les flyers d'information pour la Marche ont bien intéressé et chacun a porté le tee-shirt bleu de la Marche pour la liberté !



Réservez dès maintenant sur votre agenda 2025

La date de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra à Ivry-sur-Seine **le samedi 25 janvier 2025**, rendez-vous militant et toujours amical.

Inondations dans les campements

Il était craint depuis quelques mois l'arrivée de pluies violentes sur la wilaya de Tindouf, en Algérie, où sont implantés les campements de réfugiés sahraouis.

Le campement le plus touché est celui de Dakhla. Les structures de santé comme le reste ont subi de gros dégâts. Le Croissant Rouge Algérien et Sahraoui ainsi que des militaires algériens sont arrivés rapidement pour prendre en charge les sinistrés en apportant tentes, aide alimentaire et en installant un hôpital de campagne. Sur les autres campements, les pluies ont été moins conséquentes, mais l'ouverture des cours dans les écoles a dû être reportée.

Une évaluation des dégâts va être faite, le montant de la remise en état va être chiffré, le HCR sera-t-il en mesure de le prendre en charge ?



SITES

www.association-des-amis-de-la-rasd.org
et www.sahara-info.org

www.ecrirepourlesliberer.com

Facebook :
Amis de la République
Sahraouie



Sahara Info n°196 - Octobre/ Décembre 2024

Directrice de publication : Régine Villemont

Rédaction : Claude Mangin Asfari, Aziza Hammeida, Colette Blais, Régine Villemont, Françoise Swchartz

Photos : Ali Roubiou, Aziza Hammeida, Ahmedna Abdi M'Barek, Equipe média, Claude Mangin Asfari

Mise en page : Mélanie Fourmy

Imprimeur : Imprimerie de Pontlieue - Le Mans (72).

Pour tout contact et soutien aux Sahraouis :
Association des Amis de la RASD/France
bur.aarasd@wanadoo.fr

AARASD : BULLETIN D'ABONNEMENT 2025 À SAHARA INFO

Abonnement 25 €

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél. :

E-mail :

Je renouvelle mon abonnement

Je m'abonne pour la 1^{ère} fois

Je désire recevoir SAHARA INFO : par courrier Postal par internet dématérialisé

MODE DE PAIEMENT :

● Par chèque à l'ordre de l'Association des Amis de la RASD : À envoyer à Association des Amis de la RASD chez Mme Chantal Hermange, 77 rue des Orchidées, 72000 Le Mans

● Par virement bancaire sur le compte de l'Association des Amis de la RASD avec la mention : Abonnement. IBAN : FR76 1548 9048 1700 0225 0494 046 - BIC : CMCIFR2A

Date et signature

ADHÉSION ET DONS

Demander le document par mail :
bur.aarasd@wanadoo.fr